

Il semble que les assertions de M. L... sont exactes. M. L... a été nommé directeur de l'enseignement supérieur de santé; diverses fonctions furent accordées à ce jeune soldat, il obtint un congé de convalescence qui ne fut pas favorable à sa santé.

Quant à la campagne de presse dont on a parlé, le garde des sceaux sera saisi de la question.

L'incident est clos.

M. le Président propose de fixer la prochaine séance demain à 11 heures du matin.

La séance est levée.

AU SÉNAT

Séance du 27 décembre 1935

La séance est ouverte à 9 heures 5 sous la Présidence de M. Magnan, vice-président.

Le Sénat reprend la discussion du budget.

MINISTÈRE DU COMMERCE

Les chapitres 38 à 49 sont adoptés.

Service des Postes et Télégraphes

Les chapitres 1 à 4 sont adoptés.

Sur le chapitre 5, M. Guibourg de Lussembourg constate que la commission des finances a diminué ce crédit de 600.000 francs. Cette somme était destinée à tenir compte aux agents qui ont accompli leur service militaire de la moitié du temps passé par eux sous les drapeaux.

M. Magnan demande le rétablissement de ce crédit. Après diverses observations, cet amendement est adopté au scrutin par 124 voix contre 40 sur 264 votants.

Le chapitre 5, ainsi modifié, est adopté, ainsi que les chapitres 6 à 12.

M. Schéline demande qu'il soit autorisé à organiser les communes rurales à se rattacher au bureau télégraphique municipal le plus voisin par voie téléphonique, en remboursant le coût de l'appareil et la pose des fils.

M. le ministre répond que la situation budgétaire ne permet pas de tenir compte de cette proposition et que, d'ailleurs, les transmissions téléphoniques n'ont pas pris faveur dans les communes.

Après des observations de M. Schéline et de M. de Selles, directeur général des postes, les chapitres 13 à 27 sont adoptés.

Les chapitres 1 à 11 de la section des téléphones sont adoptés.

Budget annexe de l'école centrale des arts et manufactures. — Les chapitres 1 à 4 sont adoptés.

Caisse nationale d'épargne. — Les chapitres 1 à 6 sont adoptés.

MINISTÈRE DES COLONIES

M. Isame critique le personnel des colonies et propose un système d'administration basé sur un principe de décentralisation en examinant les changements que peuvent produire les événements de Madagascar.

M. le ministre des colonies répond qu'une commission examine en ce moment les modifications qu'il convient d'apporter au système actuel.

M. l'amiral Véron signale les inconvénients du système actuel et demande le rattachement des colonies à la marine en émettant les souhaits que les expéditions lointaines soient enfin closes.

M. le ministre des colonies répond qu'aucune expédition de ce genre ne sera engagée sans l'assentiment du Parlement. La discussion générale est close.

La séance est suspendue à midi un quart.

Séance de l'après-midi

La séance est reprise à deux heures.

M. Morel dépose un rapport sur le projet de loi autorisant le gouvernement à approuver par décrets la proclamation de sursis d'octroi à Lille.

Suite de la discussion du budget.

Le Sénat reprend ensuite la discussion du budget.

M. Guyot, ministre des colonies, demande au Sénat de ne pas accepter la réduction de 40.000 francs proposée par la commission sur le chapitre 1er, car, dit-il, il a fallu créer un nouveau service pour Madagascar et transformer le sous-secrétariat d'Etat des colonies en ministère, ce qui comporte naturellement une majoration de dépenses.

M. Franck-Chauveau, rapporteur, maintient la réduction en rappelant que le président du conseil d'Alors avait affirmé que cette transformation du ministère des colonies ne nécessiterait aucun crédit. (Très bien à droite). Ces promesses, dit-il, ne sont pas réalisées. L'augmentation des dépenses est de plus de 500 millions. (Exclamations sur ces innombrables bancs).

M. le ministre a assez d'employés, il n'a qu'à mieux répartir ses services.

M. le ministre. — Si vous votez la réduction, je serai obligé de mettre des employés à la retraite ou de renvoyer d'autres.

La réduction, proposée par la commission, est adoptée par le Sénat. (Sensation). Les chapitres 1 à 7 sont adoptés.

Sur le chapitre 8 (personnel des cultes), M. Allégret rappelle le conflit très grave qui existe depuis deux ans et demi à la Martinique entre le pouvoir public et l'évêque de cette colonie. La Martinique, dit-il, est un pays essentiellement catholique, et le clergé de cette colonie est très distingué à tous égards. Le conflit en question est tout à fait personnel à l'évêque.

M. Magnan. — Le procédé qui consiste à supprimer le traitement d'un évêque est tout à fait singulier.

M. Isame. — L'évêché de la Guadeloupe est sans titulaire depuis longtemps. Je demande que cette vacance soit comblée.

M. le ministre. — Les fonctions dont il s'agit sont occupées par un chanoine de Saint-Denis dont tout le monde est satisfait. Quant à la Martinique, le gouvernement est en pourparlers avec la cour de Rome pour régler la situation de l'évêque dont le traitement a été supprimé par mesure disciplinaire. (Rumeurs à droite).

Les chapitres 9 et 10 sont adoptés, ainsi que les chapitres 11 à 15.

Sur le chapitre 16 (missions dans les colonies, 220.000 francs), M. le Rapporteur rappelle que la Chambre avait voté deux chapitres, l'un relatif aux missions, l'autre aux études coloniales, et propose de les rétablir en dotant le premier de 218.000 francs et le second de 10.000 francs.

M. Guyot accepte le chiffre de dix mille francs pour le second chapitre, mais il désire que la commission maintienne pour le premier le chiffre de 220.000 francs ou tout au moins majoré un peu le crédit.

M. Chauveau maintient la réduction. Le chapitre 16 est adopté avec le chiffre de 210.000 francs proposé par la commission.

Le chapitre (études coloniales) est adopté avec le chiffre de 10.000 francs.

Les chapitres 17 et 18 sont adoptés.

Le chapitre 19 est également adopté après un échange d'observations entre M. Allégret et M. le ministre des colonies.

Les chapitres 20 à 23 sont adoptés.

Le chapitre 24 est également adopté après un échange d'observations entre M. Allégret et M. le ministre des colonies.

Le chapitre 25, sur le chapitre 34 (Exposition permanente des colonies), demande qu'on rétablisse le crédit de 600.000 francs qui a été sans motifs réduit à 55.000 francs. L'amendement de M. Godin est repoussé.

Le chapitre 26 est adopté, ainsi que les chapitres 27 à 46.

On aborde la discussion du ministère de l'Agriculture. La discussion générale est close après quelques observations échangées entre M. Le Breton et M. Viger.

Le budget des Travaux publics

On aborde le budget des Travaux publics. Les 24 premiers chapitres sont adoptés.

M. Guyot-Bessaigne demande au Sénat un supplément de crédit de 150.000 francs pour bonification des pensions de retraites aux cantonniers de l'Etat.

M. le ministre, rapporteur de la commission, combat le chiffre proposé par le ministre et le Sénat lui donne raison en adoptant par 167 voix contre 90 les chiffres de sa commission. Les derniers chapitres sont adoptés ainsi que le budget annexe des railways de l'Etat.

A la demande de M. Doumer le Sénat décide par 129 voix contre 121 de tenir une séance ce soir à dix heures.

SEANCE DE NUIT

La séance reprend à dix heures.

Les budgets des monnaies, des médailles, de l'imprimerie nationale, de la légion d'honneur, des colonies, sont adoptés, ainsi que le budget de l'Algérie, après quelques observations de M. Grente.

Une discussion s'engage au sujet du budget de l'Agriculture en Algérie.

M. Gitehard, sur le chapitre 11, demande la création d'un code forestier spécial pour l'Algérie.

M. Franck-Chauveau se rallie à la proposition et M. Viger promet de déposer un projet à cet égard. Le budget du ministère des travaux publics relatif à l'Algérie est adopté.

On discute la loi des finances et on adopte les premiers chapitres.

M. Lebreton déclare sur le 11e qu'il reprendra plus tard son amendement sur les importations en France. Le chapitre 11 et les suivants sont adoptés.

M. Doumer répondant à une observation de M. Lucien Brun sur la perception des droits des congrégations déclare que celles-ci doivent se soumettre à la loi, en attendant les modifications des détails de l'application. Sur l'article 33 qui était réservé et relatif aux droits d'accroissement, le ministre repousse l'amendement de M. Biré demandant qu'ilques modifications. L'amendement est repoussé.

Les articles 33 à 40 sont adoptés.

La suite de la discussion est renvoyée à demain matin à 10 heures.

La séance est levée à minuit quinze.

Nous prions instamment nos correspondants de nous écrire les copies qu'ils nous envoient pour insertion que d'un seul côté de la page.

Nous remercions ceux qui nous ont tenu au courant des communications anonymes.

DERNIERE HEURE

(Par Service Spécial)

LA LOI SUR LES FABRIQUES

Paris, 27 décembre.

M. Sonnois, archevêque de Cambrai ayant encore protesté contre la loi sur les fabriques s'est attiré une véritable réplique de M. Combes, ministre des Cultes. En voici les principaux passages :

« Le gouvernement, écrit M. Combes, n'est pas disposé à examiner les modifications dont l'expérience pourrait démontrer la nécessité, n'a jamais admis que la question soit un caractère mixte et ait été réglée d'accord entre l'Eglise et l'Etat. »

« Et le ministre ajoute : « Aucune modification ne pourra être mise à l'étude qu'après examen des comptes de premier exercice par les conseils de préfecture, et sur la demande expresse de ces tribunaux administratifs. »

Naturellement, les cléricaux vont encore crier à la persécution, mais les libéraux et les démocrates applaudiront à l'énergie langagière de M. Combes. La compensation est plus que suffisante pour celui-ci.

LES FINANCES AMERICAINES

Washington, 27 décembre.

La commission des voix et moyens a présenté son rapport, aujourd'hui, à la Chambre.

Elle propose une augmentation de recettes de 40 millions par an; elle recommande un accroissement des droits de douane; elle proclame la nécessité des obligations 3 1/2 pour cent et l'émission de certificats payables dans les trois ans et portant 3 1/2 d'intérêt.

Les propositions du comité, relatives au tarif douanier, ont été adoptées par 205 voix contre 81. Les propositions ayant trait aux obligations et certificats seront discutées demain.

London, 27 décembre.

Le Central News communique ce matin au journal la dépêche suivante de New York :

« On discute vivement, dans les cercles financiers, les propositions du président Cleveland relatives à l'émission d'un emprunt. On estime que la Chambre des représentants votera ces propositions d'embellie, mais que le Sénat les rejettera certainement. »

RUBANS ROUGES

Paris, 27 décembre.

Les décorations de tous les ministères, à l'exception de celles du ministère de l'intérieur, sont actuellement soumises à l'examen du conseil supérieur de la Légion d'honneur. La promotion spéciale, faite à l'occasion du centenaire de l'Institut, a été également envoyée au général Davout.

Quant aux croix de l'intérieur, elles sont très probablement soumises au conseil de mardi.

La liste de la plupart des nouveaux décorés paraîtra donc, au Journal officiel, avant le 1er janvier.

Que de joies en perspective, mais aussi que de déceptions !

LA VERRERIE OUVRIERE

Carmaux, 27 décembre.

Gérauld-Richard et Rouanet sont venus à Carmaux, ainsi que vous l'avez annoncé, pour tâcher de résoudre le conflit existant entre les verriers et les mineurs.

Ils ont obtenu pleine satisfaction et sont repartis aussitôt pour Paris.

TREMBLEMENT DE TERRE

Madrid, 27 décembre.

Un tremblement de terre a été ressenti dans la province d'Orcaés, à Valdeorras, Viana, Tribes et Gudinea.

La secousse s'est produite de l'ouest à l'est. Plusieurs maisons se sont effondrées; il n'y a pas eu de victimes.

Une autre secousse a été également ressentie à la Baza dans la province de Léon.

NAUFRAGE D'UN CROISIERE

Paris, 27 décembre.

Le télégramme suivant vient d'être câblé au Matin :

Le croiseur Kiyomiyagi, que les Japonais ont pris aux Chinois pendant la guerre, a fait naufrage près des Pescadores.

Plusieurs officiers et soixante hommes ont disparu.

UNE DECOUVERTE SCIENTIFIQUE

Paris, 27 décembre.

Encore une fois le monde scientifique est en révolution au sujet d'une découverte faite par le docteur Marmorek, de l'Institut Pasteur. Après quatre années de recherches et grâce à la méthode qui a conduit le docteur Roux à triompher de la diphtérie, on dit que M. Marmorek a eu la bonne fortune de découvrir le serum destiné à combattre l'érysipèle ainsi que la

fièvre purpurale, et d'une manière générale toutes les affections causées par le microbe dénommé streptocoque.

Ce serum est pris dans le sang des chevaux. Déjà on cite de nombreux médecins ayant expérimenté avec succès le nouveau produit, et bientôt l'Institut Pasteur fera connaître exactement l'état des recherches effectuées dans le laboratoire de la rue d'Ulm; mais le docteur Chantemesse, le distingué élève du regretté M. Pasteur, veut, avant toute autre chose, dresser un rapport détaillé sur les expériences qu'il a faites sur les malades atteints d'érysipèle.

LES CREDITS DE MADAGASCAR

(D'un correspondant.)

Paris, 27 décembre.

Le gouvernement désirerait que les Chambres votassent avant la clôture de la session les crédits supplémentaires pour Madagascar qu'il a demandés, et le sait, depuis quelques jours et dont vous avez déjà parlé dans un de vos « Bulletins. »

La commission du budget s'était donc réunie hier sur sa demande, pour examiner le projet de loi.

Mais le rapporteur, M. Paul Delombre, a fait savoir qu'il ne pouvait pas encore faire son rapport n'ayant pas reçu les renseignements qu'il avait demandés tant sur l'emploi des 65 millions votés pour l'expédition que sur la destination des 17 millions supplémentaires demandés aujourd'hui.

Après un long échange d'observations, la commission a décidé d'entendre aujourd'hui le gouvernement sur ces deux ordres de questions.

LE PROJET SUR LES PHOSPHATES

(D'un correspondant.)

Paris, 27 décembre.

Le ministre de l'intérieur prépare, en exécution de l'ordre du jour voté par la Chambre, un projet de loi qui déposera à la rentrée de janvier prochain et qui a pour objet de régler toutes les questions se rapportant aux concessions de phosphates en Algérie.

Le ministre prendra, pour base de son projet, le décret qui avait rendu son prédecesseur, et il le complètera par des dispositions qui exigent la sanction du Parlement; c'est pour cela qu'il sera obligé de prendre la voie législative.

Ce projet comportera la mise en adjudication avec publicité et concurrence, l'établissement d'une redevance sur les phosphates et enfin un régime de droits variant suivant que les phosphates sortent d'Algérie ou sont destinés à la France ou de l'étranger, de manière à favoriser notre agriculture nationale.

DERNIERES NOUVELLES REGIONALES

(De nos correspondants particuliers.)

LES EXPLOITS DU GRISOU

Lens, 27 décembre.

Judi matin, le délégué mineur Gustave Dreux, et l'ouvrier Hector Vanesse, son guide, désigné par la Compagnie des mines de Lens, descendaient dans le fond du puits numéro deux, dit du Grand-Coré. Après avoir inspecté plusieurs galeries, ils arrivèrent dans la veine Beaumont où soudain une explosion de grisou se produisit.

Le délégué Dreux porte des traces de brûlures à la figure et aux mains, l'ouvrier Vanesse est brûlé au côté gauche et aux bras.

Le docteur Brulant, médecin en chef des mines de Lens a prodigué ses soins à ces deux victimes de cette flambée de grisou, lesquelles sont grièvement brûlées.

Une enquête est ouverte nous ferons connaître à nos lecteurs, la cause de cette explosion.

TERRIBLE EXPLOSION DE GAZ

Harnes, 27 décembre.

Judi, vers six heures et demie du soir, un employé de l'usine à gaz venait à la mairie d'Harnes pour visiter divers bacs nouvellement posés et qui n'éclairaient qu'imparfaitement.

Il avait visité tout le tuyautage et les raccords, l'employé du gaz se dirigea, porteur d'une lampe, vers le compteur d'où une forte odeur de gaz se dégagait.

A peine était-il arrivé au dessus de ce compteur qu'une formidable explosion se produisit.

M. Dupont, greffier de la mairie et son père, qui se trouvaient en ce moment l'employé furent, ainsi que celui-ci, violemment projetés sur le sol et recouverts de l'effondrement d'un plafond.

Bientôt ces trois personnes purent se débarrasser et sortir de la mairie ne portant que de légères contusions.

Les dégâts occasionnés par cette explosion sont très importants, tous les plafonds de la mairie et du nouveau bâtiment

attenant les boseries, les fondres et portes sont brisés et toutes les vitres ont volé en éclats.

En outre, une partie du mobilier de M. Dupont a été déformée.

Les dégâts peuvent être actuellement évalués à environ quatre mille francs. Au bruit de cette détonation, nombre d'habitants sont accourus en hâte vers la mairie où ils furent heureusement n'ont eu à constater que des dégâts matériels.

On croit que l'explosion a été provoquée par cent dix mètres cubes de gaz échappés d'une fuite proche du compteur.

UN OUVRIER MINEUR TUÉ

Aniche, 27 décembre.

Encore un accident de travail dont les suites viennent d'être mortelles.

Le cadavre d'un ouvrier mineur de la fosse l'Archevêque, Louis Duval, 26 ans, demeurant à Vred, a été trouvé au-dessous d'une des voûtes de la machine d'extraction; il portait au front une blessure superficielle, mais la mort a été causée par submersion. Cet ouvrier a été vu se dirigeant sous cette voûte, qui est très longue et haute de cinq mètres, mais très peu fréquentée. On croit que Duval est tombé dans un tas de boue et a été asphyxié.

NOEL AU SANATORIUM

St-Pol, 27 décembre.

C'était grande fête hier au Sanatorium de St-Pol-sur-Mer où, suivant la tradition un magnifique arbre de Noël avait été dressé, tout couvert, grâce aux libéralités de quelques personnes généreuses, de jouets et de friandises — dont le surplus s'était sur une vaste table, autour de laquelle étaient groupés les petits pensionnaires de l'établissement.

M. Georges Vancauwenbergh, maire de St-Pol, fondateur du Sanatorium, présidait cette jolie fête à laquelle assistaient les représentants du Conseil municipal, M. le Docteur Pascal, médecin chef, quelques invités et quelques dames.

Le programme comportait un charmant concert offert par les enfants; des chœurs fort gracieux, d'agréables chansonnettes, des saynètes amusantes, de jolis Noëls composaient une partie musicale qui a été fort goûtée et qui a valu aux petits pensionnaires des applaudissements mérités.

Avant de procéder au dépouillement de l'Arbre de Noël, M. G. Vancauwenbergh a vivement félicité les organisateurs de la fête, M. Vallot, le dévoué secrétaire; M. J. Maugherman, surveillant général et Madame Sicard, surveillante de la section des filles.

Puis, la distribution des jouets a commencé et la grande satisfaction de tous ces pauvres petits qui ont reçu avec des transports de joie les jolies choses qui garnissaient les branches du Sapin de Noël.

C'est le Noël des palais, des chaumières. C'est le Noël des villes et des hameaux. C'est le Noël des splendeurs, des misères. Et pour lui, tous les enfants sont égaux.

Les petits malades des infirmeries, les jeunes opérés si intéressants n'ont pas été oubliés et comme leurs camarades ont eu leur large part de la fête; M. G. Vancauwenbergh et ses invités ont passé devant tous les lits, remettant à chacun des gâteaux et des jouets qui ont fait pour un moment oublier à ces malheureux leurs souffrances et qui leur ont rappelés les joies du foyer paternel.

Cette fête charmante, réussie de tous points, a mis au cœur des petits pensionnaires du Sanatorium, un rayon de bonheur et leur a fait le meilleur souvenir à tous ceux qui ont eu le plaisir d'y assister.

Une association, particulière, dite « Société de bienfaisance du Sanatorium » se constitue précisément en ce moment, pour multiplier les distractions de ce genre; nous aurons l'occasion d'y revenir et nous ne doutons pas que nos concitoyens ne tiennent à apporter leur obole à une œuvre aussi intéressante.

UN DRAME AU CAFE

Lévin, 27 décembre.

Il y a quelques jours nous relatons un drame au vitriol qui s'était produit dans la ville de Lévin; aujourd'hui c'est une scène au café que nous rapportons.

Voici les faits.

Un mineur dont nous laissons les noms, qui demeure dans les dix premiers numéros des coronas de la place à Lévin, avait fait battre des œufs le jour de la Noël et s'était couché passablement tard, il lui fut impossible de se lever jeudi matin.

Sa femme, qui est très économique, se dit : c'est déjà bien assez de ne pas travailler les dimanches et fêtes sans encore pouvoir une journée en plus.

Elle se mit donc à secouer son mari, celui-ci tenta de se lever pendant que sa femme faisait chauffer le café, mais trop fatigué de la veille, il se remit vivement au lit.

C'est alors que revenant dans la chambre la femme s'emporta et dans sa colère jeta la marabou et son contenu à la face de son époux.

Ce dernier se réveilla; il porte à la figure de très fortes brûlures produites par le café bouillant que contenait la cafetière.

UN GARDE-CHASSE ASSOMÉ

Rosendael, 27 décembre.

Une très grave affaire vient de se produire à Rosendael.

M. Lefebvre, garde-chasse, faisait une tournée dans les dunes avec son beau-fils lorsqu'il aperçut deux individus, d'allures suspectes, qui lui firent l'effet de braconniers.

Pendant que son beau-fils et lui se dirigeaient d'un côté opposé, pour faire un mouvement enveloppant et prendre dans le cercles deux chasseurs en défilé, ceux-ci marchaient tranquillement, sans s'apercevoir de la manœuvre dont ils étaient l'objet.

Lefebvre, s'étant approché de l'un des deux inconnus, voulut l'arrêter, mais l'autre se rebella énergiquement.

Se voyant en fâcheuse position, le garde appela à son secours.

L'autre braconnier, arrivant aussitôt, asséna sur la tête de Lefebvre des coups de crosse de fusil qui lui mirent le crâne et le visage en sang.

Sur ces entrefaites, le braconnier arrêté s'était défilé. Son compagnon et lui prirent la fuite avant l'arrivée du beau-fils du garde, laissant ce dernier tater ses plaies sanglantes.

Une perquisition opérée au domicile d'un nommé F... que Lefebvre avait reconnu, comme l'un des deux rôdeurs, a fait découvrir un fusil maculé de sang et de saleté.

Malgré cette trouvaille caractéristique, F... nie énergiquement toute culpabilité. La gendarmerie, saisie de l'affaire, a ouvert une enquête.

LES DELEGUES DE LA MINOTERIE

Paris, 27 décembre.

M. Way, président de la Société des grains et farines de Paris, a présenté ce matin au ministre de l'Agriculture une délégation de la minoterie du Nord, chargée de protester contre toute modification au régime des admissions temporaires et contre la loi du cadenas.

La délégation a appelé l'attention du ministre sur certains points particuliers du régime de l'admission temporaire et notamment sur l'intérêt que présenterait ce système pour l'agriculture française.

Le ministre, après avoir entendu les explications de la délégation, a déclaré qu'il tiendrait compte de ces modifications dans la mesure où elles seraient compatibles avec les intérêts primordiaux de l'agriculture.

UNE JEUNE FILLE ASSASSINÉE

Malo-les-Bains, 27 décembre.

Un crime épouvantable vient de mettre en émoi la petite station balnéaire de Malo-les-Bains, à deux kilomètres de Dunkerque.

Deux précoques varien d'environ seize ans, nommés Provost et Bouchy, apprentis pebbliers, ont tué à coups de marteau et de hache une fillette de quinze ans, nommée Jacqueline Dewolf, bonne chez Mlle Toileux, rentière, rue du Cap-Horn.

On ignore encore les motifs qui ont poussés les jeunes scélérats à perpétrer leur crime.

Les meurtriers ont disparu, mais ils ne sauraient se soustraire longtemps aux recherches de la gendarmerie lancée à leur poursuite.

UN ENFANT ECRASE

Mons-en-Baroeul, 27 décembre.